

Bulletin info BAC n°32

avril 2024

Protection des captages d'Héricourt, Sommesnil et Blacqueville



Mot du Président

Suite au comité de pilotage du programme d'actions des captages d'Héricourt et Sommesnil en date du 29 février, nous vous proposons de retrouver dans ce bulletin certaines informations partagées entre représentants du monde agricole, collectivité et institutions.

Au programme de ce bulletin, vous trouverez un appel lancé à la profession agricole pour construire avec nous un évènement public, un point sur la qualité de l'eau, le programme d'aide MAEC et PSE, ainsi que la disponibilité de l'amendement issu de la décarbonatation de l'eau.

Bonne lecture.

Le Président, Francis ALABERT

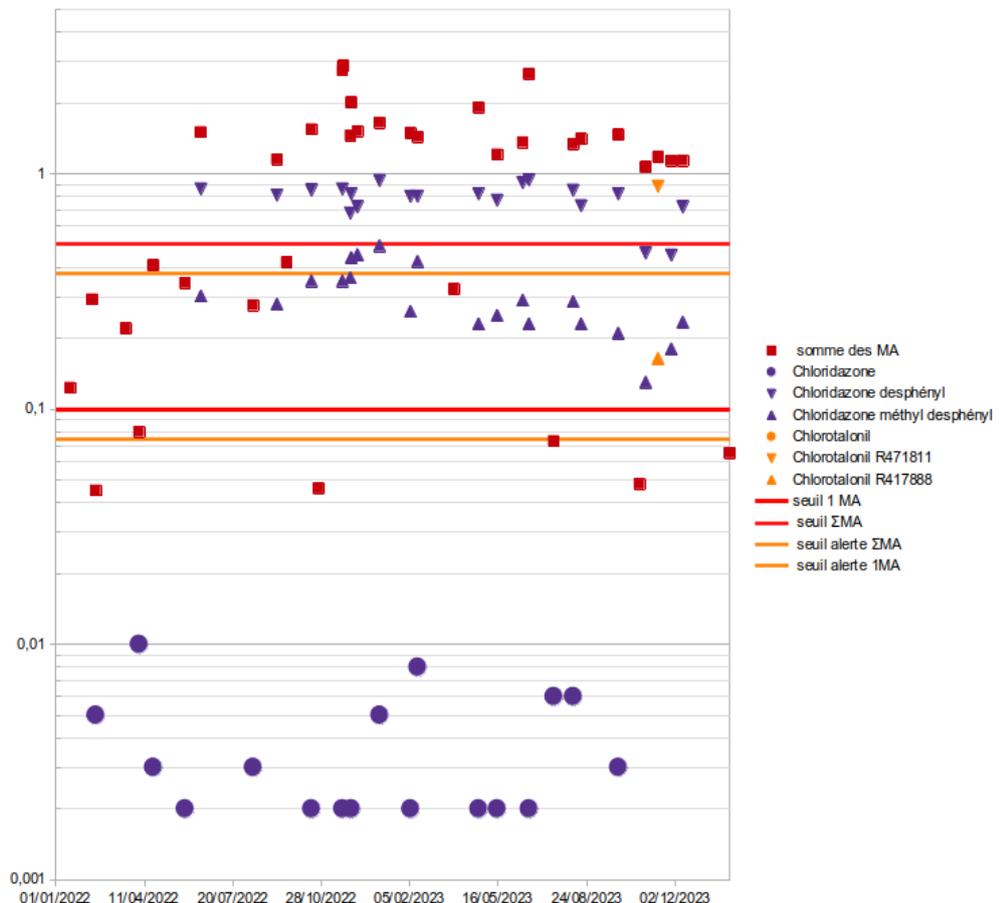
1) Organisation d'une table ronde agriculture, eau et citoyens

Au regard de l'actualité, il a été proposé d'organiser une table ronde à destination du grand public. L'objectif de cet évènement est de présenter un état des lieux des modèles agricoles de notre territoire et des liens qui existent avec les autres activités humaines. Animé par un professionnel, ce temps d'échange est une opportunité d'engager un dialogue que nous espérons constructif et instructif entre usagers, agriculteurs, collectivités et institutions. Nous vous invitons à nous contacter à bac@smeacc.fr pour prendre part à la construction de ce moment de partage.

2) Qualité des eaux brutes :

La délicate question des métabolites

Depuis plusieurs années, le spectre de surveillance de la qualité de l'eau potable des Agences Régionales de Santé s'étend sur les métabolites de pesticides. Ces molécules ne sont pas utilisées directement dans le cadre des traitements mais sont issues de la dégradation des produits phytosanitaires dans le sol. Un cadre réglementaire complexe existe autour de ces produits, qui sont qualifiés « pertinents » ou « non pertinents ». Cette distinction est tranchée par l'ANSES sur la base de deux questions : cette molécule a-t-elle un effet pesticides ? Si oui, sa présence ne pourra pas dépasser les 0,1 µg/L dans l'eau du robinet. Si non, cette molécule a-t-elle des propriétés cancérigènes, mutagènes ou perturbateur endocrinien ? Si la réponse est non à cette seconde question, la molécule est classée non pertinente et la limite sanitaire est alors fixée à 0,9 µg/L.

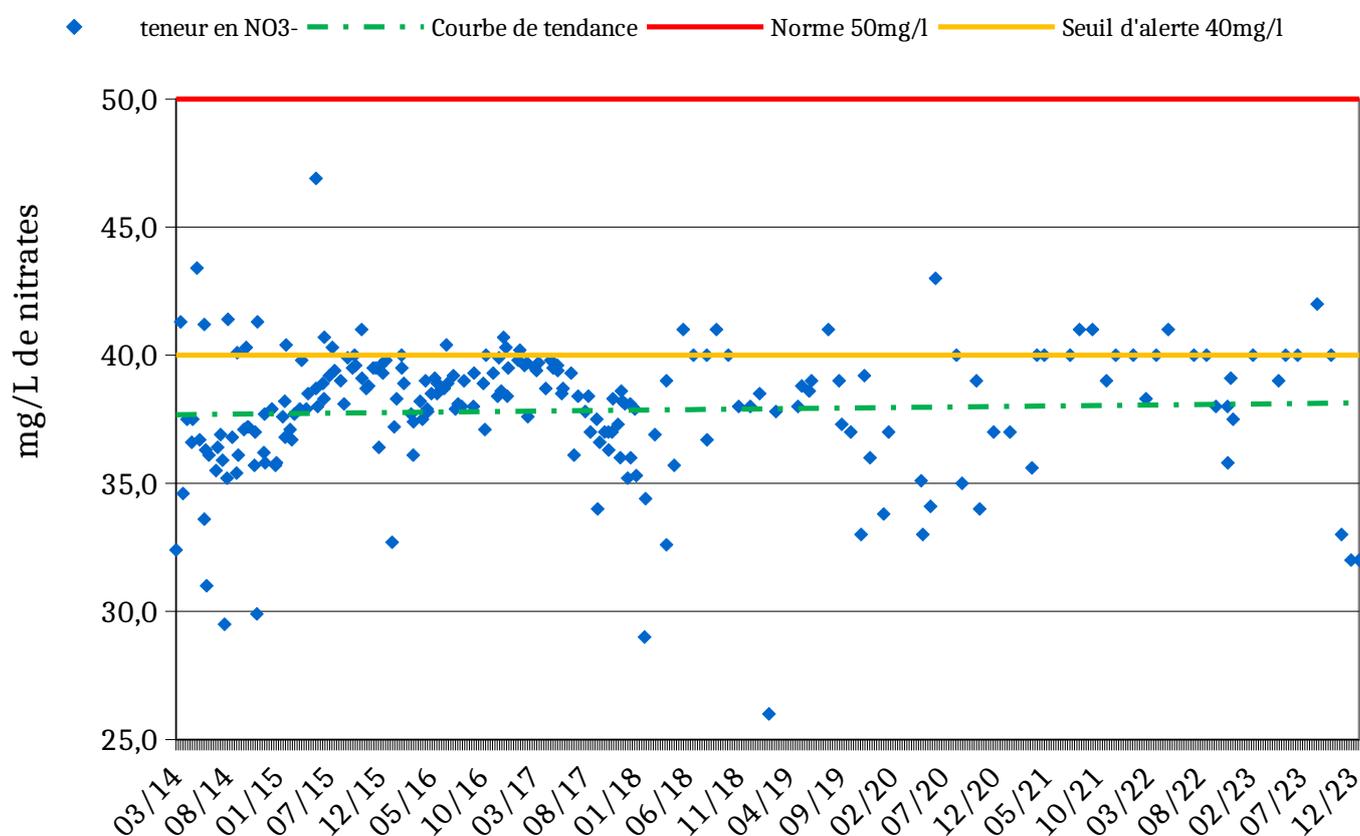


Les molécules du 3ème programme d'action : voir graphique en page 3

Dans le cadre du programme d'actions, nous suivons l'utilisation de 10 molécules qui provoquent des pressions importantes sur la qualité des eaux souterraines. La liste des produits est présentée dans le graphique ci contre, qui résume également les mesures récentes de molécules phytosanitaires (uniquement les dépassements au dessus de 0,1 µg/L). Nous surveillons l'apparition de ces produits dans la ressource, mais nous souhaitons également travailler avec les exploitants afin de connaître l'évolution de l'utilisation des molécules. Dans ce cadre, nous souhaiterions pouvoir obtenir les quantités appliquées de ces produits. Ces données seront anonymisées et utilisées uniquement dans le cadre prévu par notre programme d'actions, à savoir faire le lien entre mesure du produit dans notre ressource et son utilisation réelle sur le terrain. Nous ne pouvons pas obtenir de données représentatives sans nous baser sur vos pratiques réelles. N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez nous partager ces informations.

3) Nitrates : pensez aux reliquats pour l'année 2024 !

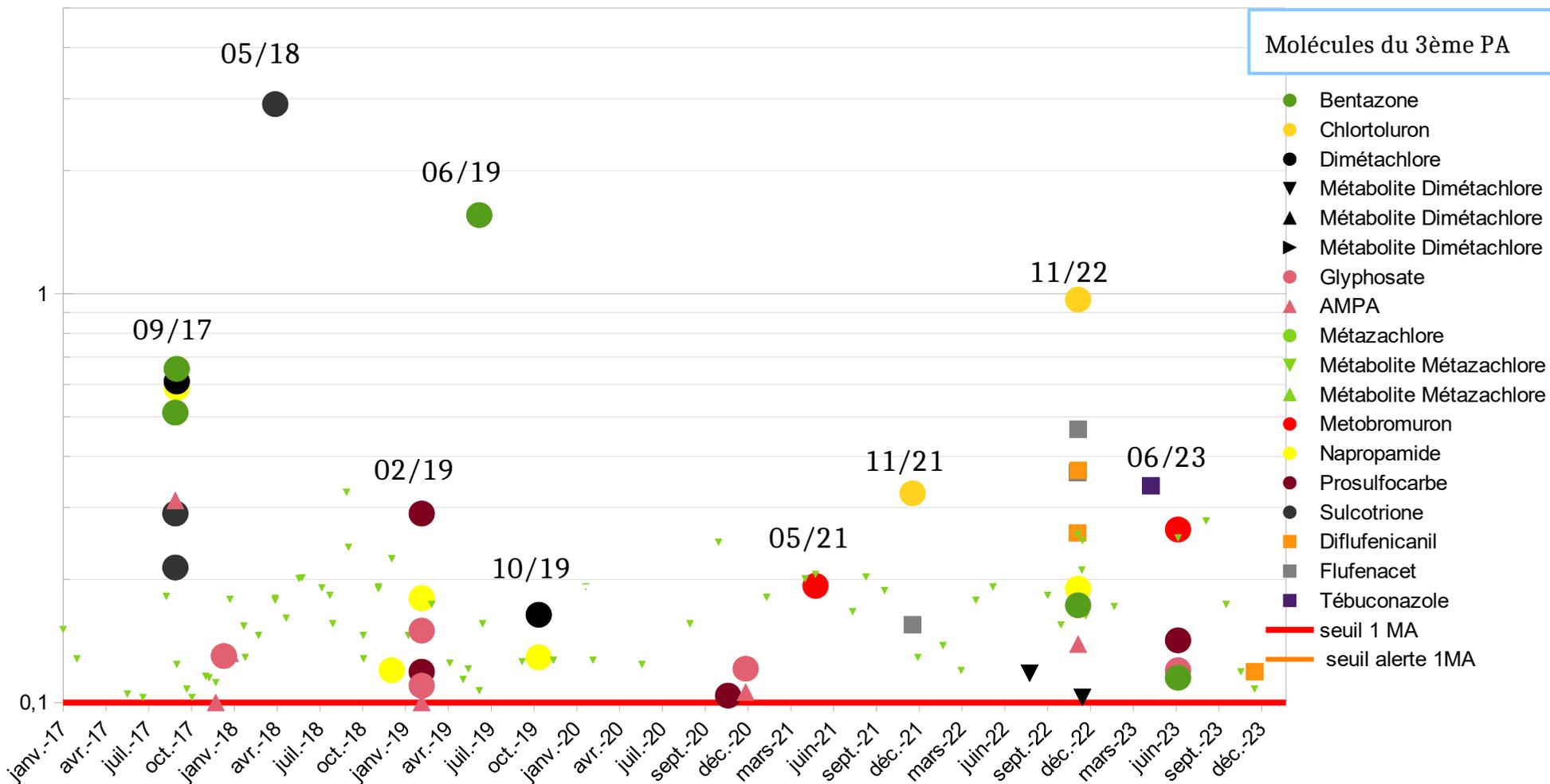
La surveillance des taux de nitrates est toujours une préoccupation importante du syndicat car nous sommes dans l'impossibilité technique de traiter ces composés (même en imaginant une nouvelle usine).



Les niveaux de nitrates se stabilisent autour du seuil d'alerte (40 mg/L). Des niveaux plus bas ont été récemment mesurés, mais les tendances pour les années à venir sont incertaines. En effet, dans le cadre de deux réunions proposées aux exploitants du bassin d'alimentation de captage, nous avons présenté les résultats des 10 ans d'analyses de reliquats notamment sur les « parcelles fixes » qui sont suivies tous les ans depuis 2012. Nous notons que les reliquats (à part certaines exceptions) sont globalement homogènes entre exploitation, mais que certaines cultures ont un impact fort. Nous aimerions travailler sur ces précédents en particulier, notamment sur le maïs dans le cadre d'essai de fertilisation. Contactez nous si vous souhaitez participer.

Comme chaque année, le syndicat d'eau propose de participer à l'observatoire reliquat. Pour l'année 2024, nous vous invitons à vous manifester dès maintenant si vous souhaitez participer car les appels à participations tombent chaque année dans des périodes de fortes activités. Écrivez nous à bac@smeacc.fr pour manifester votre intérêt dès maintenant.

Qualité de la ressource en eau : analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé et l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur les eaux brutes utilisées par l'usine de potabilisation d'Héricourt en Caux. Présentation des molécules du 3ème Programme d'Actions (PA) : Bentazone (désherbant lin), Chlortoluron (désherbant céréale), Dimétachlore (désherbant colza), Glyphosate, Métazachlore (désherbant colza), Metobromuron (désherbant PdT), Napropamide (désherbant colza), Prosulfocarbe (désherbant céréales, pomme de terre), Sulcotrione (désherbant lin, maïs). Le Diflufenicanil, le Flufenacet et le Tébuconazole ne sont pas intégrés au programme d'actions mais sont des produits qui ont dépassé le seuil de 0,1 µg/L et qui sont employés aujourd'hui sur notre territoire.



4) Amendement : procurez vous le calcaire à la source !

Depuis la mise en route de l'usine de traitement d'eau potable des captages d'Héricourt et Sommesnil, un module permet le traitement des éventuels problèmes de turbidité et l'adoucissement de notre eau dure issue de la nappe de la craie. Le procédé utilise la chaux afin de précipiter le calcaire présent naturellement. Une fois le pH rectifié, l'eau est séparée d'une partie de son calcaire. Ce calcaire, enrichie de chaux, est alors concentré en une pâte. Une fois séché, le produit est obtenu sous forme de poudre pulvérulente qui peut être employée comme amendement en substitution d'une chaux agricole. Le produit est disponible au prix de 120 euros/tonne, et à venir chercher sur Héricourt. Pour plus de renseignements ou si vous souhaitez un échantillon, contactez l'équipe d'animation.

5) MAEC et PSE : dernière année d'engagement !

Le SMEACC déploie depuis 2023, en partenariat avec la DRAAF de Normandie et l'Agence de l'eau Seine Normandie, des mesures d'accompagnements MAEC « Mesures agro environnementales et climatiques ». 9 mesures sont ouvertes sur le territoire couvert par l'animation du bassin d'alimentation de captage. En 2024, des financements sont disponibles pour de nouveaux engagements. Nous vous invitons à prendre connaissances des mesures ouvertes sur le territoire, que vous retrouverez dans le tableau ci après. Les mesures concernent des modifications de pratiques sur l'utilisation des molécules phytosanitaires, la fertilisation ou encore la présence de culture à bas niveau d'intrant dans la rotation.

Exploitation	Thématique	Montant
Grandes cultures	Réduction des pesticides – Herbicides	122€/ha
		143€/ha
		281€/ha
	Réduction des pesticides	137€/ha
		201€/ha
		306€/ha
Polyculture / / Grande culture	Gestion de la fertilisation	136€/ha
	Gestion de la fertilisation et réduction des pesticides	212€/ha
	Gestion de la fertilisation, réduction des pesticides, maintien d'une couverture végétale.	248€/ha
		343€/ha
	Autonomie fourragère	121€/ha
		177€/ha
		233€/ha
Création de prairie	358€/ha	
Amélioration de la gestion des surfaces herbagères	72€/ha	
Arboriculture	Lutte biologique et réduction des herbicides	527€/ha

Si vous êtes intéressé par la formule de **PSE** prairies proposée par le SMEACC, nous entrons dans la toute dernière ligne droite avant la fin des engagements pour ce programme. Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez étudier les opportunités PSE sur votre exploitation.